



34e RALLYE NATIONAL  
et 3e RALLYE VHC  
du HAUT-LIGNON

13 et 14 septembre 2024

DECISION N° 2 DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Suite à l'interruption de course dans l'ES n°2, après la sortie de route du concurrent n° 52, le Collège décide l'application de l'article n° 7.5.16 ("Interruption d'une Epreuve Spéciale") de la Réglementation Rallyes 2024 de la FFSA.

Les temps suivants sont attribués :

n° 54	:	18' 36" 0
n° 55	:	16' 39" 9
n° 57	:	19' 57" 2
n° 58	:	17' 16" 5

Fait à Tence, le 14 septembre 2024 à 18h30

Christophe ARSAC, lic. FFSA 3591  
Membre du Collège

Georges BEAL, lic. FFSA 2910  
Membre du Collège

Nicole FOREST, lic. ASS 201  
Présidente du Collège